



CONFÉRENCES DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Publié le 24 février 2026 par le ministère de l'Agriculture, le dossier de presse présente les premières conclusions des Conférences de la souveraineté alimentaire. Lancée le 8 décembre 2025, cette initiative fait suite à la loi LOSARGA (Loi Orientation pour la Souveraineté Alimentaire et le Renouvellement des Générations en Agriculture) du 25 mars 2025 qui a érigé la souveraineté alimentaire en « intérêt général majeur ».

Voici une synthèse des principaux points du document de presse :

1. Contexte et objectifs

- **Urgence économique** : L'excédent de la balance commerciale agroalimentaire française a presque entièrement fondu en 2025, rendant la reconquête alimentaire indispensable pour la liberté et la résilience du pays.
- **Ambition à 10 ans** : L'objectif est de définir une stratégie nationale de production et de transformation pour la prochaine décennie, tout en répondant aux exigences climatiques.
- **Mobilisation massive** : Plus de 250 professionnels (agriculteurs, transformateurs, distributeurs) se sont réunis au sein de sept groupes sectoriels.

2. Conclusions par grandes filières

Le document détaille les priorités pour sept secteurs clés :

- **Viandes blanches** : L'accent est mis sur la reconquête des parts de marché (notamment la volaille, très importée) et la modernisation des outils de production.
- **Fruits et légumes** : L'ambition est de gagner 5 points d'auto-suffisance d'ici 2030 en investissant dans l'agroéquipement et la recherche pour s'adapter au changement climatique.
- **Grandes cultures** : Maintenir le leadership européen sur le blé et le maïs tout en investissant pour exporter davantage de produits transformés « Made in France ».
- **Ruminants** : Moderniser les élevages laitiers pour atteindre 24 milliards de litres de lait collectés et développer l'engraissement des bovins sur le sol national.
- **Vitivinicole et Cidricole** : Soutenir l'innovation variétale pour faire face au changement climatique et renforcer l'action de la France sur les marchés internationaux.
- **Productions végétales spécialisées** : Relancer des filières comme le lin, le houblon ou l'horticulture en allégeant les pressions réglementaires.
- **Pêche et aquaculture** : Urgence de renouveler une flotte de pêche vieillissante (32 ans d'âge moyen) et de sécuriser la qualité des eaux pour la conchyliculture.

3. Dimension territoriale et citoyenne

- **Phase régionale** : De mars à mai 2026, les préfets et les Chambres d'agriculture déclineront ces ambitions nationales au niveau local pour identifier des projets concrets.
- **Outre-mer** : Les plans de souveraineté alimentaire spécifiques à chaque territoire ultramarin sont en cours d'actualisation pour tenir compte de leurs réalités propres.
- **Consultation citoyenne** : Les citoyens sont associés à la démarche pour recueillir leurs propositions sur l'indépendance alimentaire du pays.

4. Calendrier à venir

- Mars – mai 2026 : Déclinaisons territoriales et identification des projets cibles.
- Été 2026 : Présentation du rapport final et du plan national de production et de transformation à 10 ans.

Et dans les Pays de la Loire ?

Une réunion en visio-conférence le 24/03/2026 a lancé la déclinaison territoriale de la souveraineté alimentaire dans notre Région avec la présence de M. le Préfet de Région, Mme la Vice-Présidente du Conseil Régional, M. le Président de la chambre d'agriculture de région.

La phase territoriale a trois objectifs majeurs :

- 1 - La définition de la contribution du territoire régional aux objectifs nationaux,
- 2 - La fiabilisation des données établies à l'échelle nationale,
- 3 - L'identification des projets collectifs sur les territoires susceptibles de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Une concertation régionale est organisée par filière sur le second trimestre 2026 afin de fiabiliser les données, de fixer des objectifs de contribution aux objectifs nationaux et d'identifier les projet cibles, voire d'établir des contrats d'avenir territoriaux.

Le 29 juin 2026, une réunion de synthèse régionale permettra de restituer les travaux et réflexions de chaque filière.

